



# Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

[www.parcdoubshorloger.fr](http://www.parcdoubshorloger.fr)

## **PROCES VERBAL DU BUREAU du jeudi 5 février 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le cinq février à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la mairie à Morteau, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

**Date de convocation :** 29/01/2026

**Date d'affichage :** 29/01/2026

---

### **Etaient présents :**

Cédric BÔLE, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Roland MARTIN, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Stéphanie PARSY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

### **Etaient absents excusés :**

Christine BOUQUIN, Pascal GODIN, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Christian MOREL.

### **Etaient absents :**

Léon BONVALOT, Jean-Noël CUENOT, Francine MISERE, Daniel PRIEUR, Amandine RAPENNE, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

### **Ont donné pouvoir :**

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,

Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,

Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT.

---

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

**Total des voix exprimées : 27**

**Secrétaire de séance :** Dominique Mollier

Les membres du bureau **approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.**

Les membres du bureau **approuvent le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité** (6 novembre 2025).

## **\*DE2026-01 : Convention d'objectifs et de moyens entre le Parc et l'Office de Tourisme du Pays Horloger au titre de l'année 2026**

Le Parc a parmi ses missions l'animation, le suivi et la gestion du Pays Horloger et plus particulièrement l'animation touristique du territoire à travers l'Office de Tourisme de destination. Un des objectifs du Parc est d'assurer le développement d'un tourisme durable qui préserve et valorise les patrimoines.

De par sa compétence « *Animation touristique du territoire* », le Parc coordonne la politique touristique du territoire du Pays Horloger confiée et financée par les Communautés de Communes du Pays de Maïche, du Plateau du Russey et du Val de Morteau.

Le Parc confie la promotion touristique à l'Office de Tourisme de destination ; ce partenariat est formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025 qui est arrivée à échéance au 31 décembre 2025.

Un travail collaboratif a été conduit avec l'Office de Tourisme et les Communautés de Communes afin d'élaborer la feuille de route 2026 et formaliser les objectifs confiés à l'Office de Tourisme, structurés autour des axes suivants :

- 1 : Accueil, information touristique en tant que "Relais du Parc" ;
- 2 : Promotion et communication touristique de la destination en cohérence avec le Comité Départemental du Tourisme du Doubs et Bourgogne Franche-Comté Tourisme ;
- 3 : Structuration d'une offre touristique durable et de qualité et accompagnement à la professionnalisation des prestataires locaux ;
- 4 : Coordination du réseau des ambassadeurs de la destination ;
- 5 : Suivi de l'observation de l'activité touristique et des clientèles ;
- 6 : Inscription de l'OT dans une démarche qualité et de progrès.

Les éléments de contexte soulignent la nécessité de mener, parallèlement aux actions opérationnelles, une réflexion approfondie sur le fonctionnement de l'Office de Tourisme, tant sur les plans financier, opérationnel que territorial. Cette réflexion devra permettre de redéfinir les priorités d'action de l'Office de Tourisme et d'envisager une collaboration avec les Communautés de Communes de Sancey-Belleherbe et des Portes du Haut-Doubs.

Mme MOLLIER pose la question du mode de calcul pour les autres intercommunalités.

M le Président indique que le calcul est fait selon les thématiques auxquelles elles ont adhéré.

M BÔLE ajoute qu'il faudra prévoir un rendez-vous avec les présidents d'intercommunalité pour définir la ligne des mois à venir.

M VILLEMMAIN ajoute que la Présidente est rassurante, elle a agit en transparence mais il y a un besoin que l'équipe de l'office de tourisme évolue.

**Après en avoir délibéré, le bureau décide :**

- **de valider les axes de partenariat 2026 permettant un travail collaboratif entre le Parc et l'Office de Tourisme du Pays Horloger ;**

- d'autoriser le Président du Parc à signer la convention d'objectifs et de moyens entre le Parc et l'Office de Tourisme du Pays Horloger au titre de l'année 2026.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 27	Exprimés (en voix) : 27
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

## \*DE2026-02 : Programmation animations sur le ciel étoilé 2026

Dans la continuité de la programmation de 2025 sur la thématique, il est proposé de reconduire les mêmes animations pour 2026 toujours en partenariat avec la CCPHD et le CPIE.

Pour rappel, une convention de partenariat triennale et tripartite a été signée l'année passée entre les trois acteurs portant sur le programme pédagogique à destination des écoles, l'animation de l'exposition « Nuit blanche chez les insectes » et l'organisation de balades nocturnes animées par le CPIE sur le territoire.

S'ajoute à cela les deux soirées d'observation des étoiles proposées par le Club Astro 400 réparties entre la CCPHD et le PNRDH.

Un avenant à la convention doit être validé pour le budget et le règlement de l'année 2026 (objet de la délibération) et nous en profitons pour valider l'ensemble des actions et du budget global de l'opération présenté ci-après :

Budget global pour l'action en 2026 :

Dépenses		Contributions		Commentaires
Convention de partenariat : animations grand-public et programme pédagogique	12 650 €	CPIE HD	2 750 €	
		PNRDH	5075 €	
		CCPHD	4825 €	
2 soirées d'observation des étoiles	400 €	PNRDH	200 €	Action reconduite chaque année
		CCPHD	200 €	
Autres animations dans le cadre de la remobilisation des communes pour la démarche « Un ciel étoilé pour le Doubs Horloger »	650 €	PNRDH	650 €	

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- De valider la continuité de l'action et le budget pour un montant de 5925 €

- D'approuver l'avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions d'animation sur la pollution lumineuse portant sur le budget et le règlement 2026.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 27	Exprimés (en voix) : 27
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

## \* DE2026-03 : Contribution à la Stratégie Nationale des Aires Protégées 2030

### Contexte de l'action

- La stratégie nationale pour les aires protégées présente des ambitions et un programme d'actions à l'horizon 2030, unifiés pour la première fois pour l'ensemble des aires protégées et du patrimoine naturel terrestre et marin, en métropole ou dans les territoires d'outre-mer. Cette stratégie vise notamment à couvrir au moins 30 % du territoire national terrestre (métropole et outre-mer) et des eaux marines sous juridiction ou souveraineté par des aires protégées et 10 % sous protection forte. En 2021, seulement 1,8 % de ces espaces étaient sous protection forte. Cette nouvelle vision pour la période 2020-2030 traite du renforcement et de l'extension du réseau, mais également des enjeux qualitatifs de gestion communs à tous les types d'aires protégées ou de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. La stratégie nationale pour les aires protégées 2030, qui comporte 7 objectifs et 18 mesures, est mise en œuvre par l'intermédiaire de trois plans d'actions nationaux triennaux. Ces plans d'actions sont déclinés et complétés par les territoires de métropole et d'outre-mer (régions, façades maritimes, bassins ultra-marins, collectivités d'outre-mer volontaires) dans une démarche de co-construction pour prendre en compte les spécificités et répondre aux enjeux de chaque territoire. Les aires protégées sont des territoires vivants, pour certains à la fois réservoirs de biodiversité et lieux de vie de nombre de nos concitoyens où se dessine une autre relation à la nature. La nouvelle stratégie porte ainsi l'ambition d'une meilleure implication des acteurs et une plus grande intégration territoriale des aires protégées qui ne sont pas des « zones » isolées mais bien des territoires eux-mêmes en interaction avec les territoires qui les englobent.

### Objectifs de l'action

- Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux ;
- Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées ;
- Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires ;
- Un réseau pérenne d'aires protégées ;
- Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées ;
- Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité ;
- Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité.

## Descriptif de l'action

En collaboration étroite avec l'Etat et les autres instances institutionnelles et partenaires, dans le cadre des études préalables au classement potentiel de certains sites, l'action consistera à :

- Accompagner les communes, les propriétaires privés, et autres acteurs locaux, dans la mise en place de Zone de Protection Forte (Natura 2000, RNR, APB, APHN, BRE, ORE, etc..).
- Travailler à la rédaction du cahier des charges pour le recrutement de bureaux d'études afin de mener des expertises faune, flore et habitats naturels.
- Poursuivre une animation foncière et des expertises faunistiques sur le territoire du PNR et notamment sur le Doubs Franco-Suisse
- Initier une démarche d'animation foncière, en vue de classement en Zone de Protection Forte, sur de nouveaux sites orphelins de gestion et biens sans maître identifiés comme prioritaire par la Région et la DREAL, et en concertation avec les structures gestionnaires sur le territoire : EPAGE DD, EPAGE HDHL et CEN FC ainsi que le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
- Rendu auprès du service biodiversité de la Région, des services de l'Etat et du PNR du Doubs Horloger et des partenaires concernés en décembre 2026.

Liste des sites suivis :

- Doubs franco-suisse : recrutement de bureaux d'études pour mener les études naturalistes et cartographie des habitats + animation foncière auprès du CRPF, de l'ONF et des barragistes
- Ravin de la Cendré
- APB "Corniches Calcaires Du Département Du Doubs"
- Tufière du moulin de Vermondans
- Grotte Sainte-Catherine.

## Budget

- *Dépenses*

Dépenses de fonctionnement		Fonds Vert		Total	
		%	€	%	€
Poste de dépense	Cout	%	€	%	€
Recrutement agent pour animation foncière et suivis sites à enjeux SNAP	36 909,26	100	36 909,26	100	36 909,26
<b>Total</b>	<b>36 909,26</b>	<b>100</b>	<b>36 909,26</b>	<b>100</b>	<b>36 909,26</b>

Dépenses de matériel		Fonds Vert		Total	
		%	€	%	€
Poste de dépense	Cout	%	€	%	€
Jumelles Kite Falco 10x42	450	100	450	100	450
Filet à papillons	60	100	60	100	60

Cahier d'identification des libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (3ème édition)	35	100	35	100	35
Guide Delachaux des traces d'animaux	35	100	35	100	35
Faune forestière française - Tome 1 : Mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens	55	100	55	100	55
<b>Total</b>	<b>635</b>	<b>100</b>	<b>635</b>	<b>100</b>	<b>635</b>

· *Recettes*

Nom	%	Montant (HT)	Montant (TTC)
Fonds vert	100	-	36 909,26
Fonds vert	100	-	635

· Total sollicité Fonds Vert = **37 544,26 €**

**Après en avoir délibéré, le bureau décide :**

- **D'autoriser le président à engager l'action, solliciter les crédits et passer les marchés.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 27</b>	<b>Exprimés (en voix) : 27</b>
<b>- pour : 27</b>	<b>- abstention : 0</b>
<b>- contre : 0</b>	<b>- ne prend pas part au vote : 0</b>

## **\*DE2026-04 : Poursuite des études des forêts et milieux associés du Doubs Franco-Suisse : secteur Goumois-Indevillers**

### **Contexte de l'action**

Lors des visites des instances nationales dans le cadre de la candidature du PNR, le Conseil National de Protection de la Nature a demandé d'étudier la mise en place d'un renforcement des aires protégées fortes sur le territoire.

Le patrimoine naturel du territoire est riche, globalement préservé, avec une grande biodiversité. Le climat de type montagnard se conjugue à une géographie très hétérogène (monts, plateaux, gorges ...) permettant d'y trouver de nombreux espaces naturels de qualité renfermant une richesse faunistique et floristique qui ponctue des paysages tout aussi diversifiés. On y retrouve des milieux humides parmi les plus riches de la région, des milieux rocheux type falaises et éboulis ou liés au karst au niveau des gorges du Doubs et du Dessoubre, on distingue également des espaces forestiers avec une faune et une flore remarquable ou encore certains milieux agro-pastoraux où perdurent des prairies de fauche mésotrophes montagnardes renfermant une diversité floristique typique de la montagne jurassienne.

Notre territoire connaît une pression liée à l'urbanisation, aux pratiques économiques et aux changements climatiques très fort. Ainsi de nombreux espaces naturels de qualité renfermant une richesse faunistique et floristique qui ponctue des paysages tout aussi diversifiés sont aujourd'hui menacés et doivent bénéficier d'une préservation et d'une valorisation afin de garantir la qualité du territoire.

Les espaces forestiers de la vallée du Doubs sont particulièrement visés par ces enjeux, comme le stipule l'AVIS N°2011-04 du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Franche-Comté.

Ce secteur forestier dont le pendant suisse bénéficie d'un classement au titre des sites « Emerald » , abrite des habitats, une flore et une faune à fort potentiel écologique. Cependant peu d'inventaire et aucune cartographie d'habitat existe.

### **Objectifs de l'action**

L'action 2026 vise à poursuivre l'amélioration de la connaissance des milieux naturels et des espèces présentes le long du Doubs Franco-Suisse. Elle s'attache à identifier les enjeux écologiques associés à ces milieux et à proposer des outils de protection ou de gestion adaptés aux besoins identifiés (zonages, protections réglementaires). Cette étape s'inscrit dans un objectif global : inventorier l'intégralité du tronçon du Doubs Franco-Suisse d'ici 2027, afin de mettre en place des mesures durables pour préserver la biodiversité et les habitats naturels de ce secteur frontalier.

### **Descriptif de l'action**

Le marché initial avait pour objectif de réaliser une cartographie des habitats et un inventaire de la faune et de la flore patrimoniales dans la zone ZNIEFF de Type 1, située entre le Saut du Doubs et Biaufond, couvrant environ 690 hectares. Cette étude visait à définir et localiser les enjeux écologiques et à proposer des zonages de protection (APB, APHN, réserves naturelles, Natura 2000, ENS) en fonction des enjeux identifiés.

L'action 2025 avait pour objectif d'étendre l'étude à une nouvelle zone, couvrant le secteur de Biaufond à Goumois et correspondant à une partie de la ZNIEFF de Type 2 "LE DOUBS FRANCO - SUISSE" sur environ 1260 hectares. L'action 2026 étendra les études sur la fin de la ZNIEFF de Type 2 "LE DOUBS FRANCO - SUISSE", entre Goumois et Indevillers, sur environ 590 hectares. Elle poursuivra la cartographie des habitats et l'inventaire de la faune et de la flore, tout en proposant des zonages de protection et de gestion adaptés aux nouveaux enjeux identifiés dans cette zone élargie.

### **Partenaires / ressources**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté ; Office national des forêts de Franche comté ; Centre national de la propriété forestière de Bourgogne Franche-Comté.

## Budget

### · Dépenses

Dépense d'investissement		Fonds DREAL		Total	
Poste de dépense	Cout	%	€	%	€
Recrutement d'un cabinet d'étude et d'inventaire	50 000	100	50 000	100	50 000
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>100</b>	<b>50 000</b>	<b>100</b>	<b>50 000</b>

### · Recettes

Nom	%	Montant (HT)	Montant (TTC)
DREAL	100	-	50 000

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le président à engager l'action, solliciter les crédits et passer les marchés.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 27	Exprimés (en voix) : 27
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

## \*DE2026-05 : Avenant 2025 à la Convention PNR /Pays du Haut-Doubs 2023/2028 pour le Contrat Local de Santé Pays Horloger / Pays du Haut-Doubs

### Contexte :

Le Contrat Local de Santé Pays Horloger / Pays du Haut-Doubs (CLS) est un outil porté conjointement par le Parc Naturel Régional Doubs Horloger, le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs et l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

### Description :

Afin d'assurer la continuité des 6 axes développés sur le territoire, un financement sur le Fond d'Intervention Régional (FIR) de l'ARS BFC est demandé annuellement. Celui-ci concerne l'ensemble du territoire du CLS, à savoir l'ex-Pays Horloger et le Pays du Haut-Doubs. Il a été convenu par l'ARS BFC que le PNR percevrait la totalité des financements en cours d'année, et les répartirait lors du bilan annuel.

**Bilan financier 2025 :**

Aussi, l'avenant à la convention 2025 permet une répartition des montants conforme aux dépenses réalisées :

INTITULE FICHE ACTION	BILAN FINANCIER 2025			
	Financement ARS	Montant PNR	Montant PHD	TOTAL Consommé
FA1- Renforcer l'accès aux soins sur le territoire	1 200 €	196 €	0 €	196 €
FA2- Stratégie d'attractivité territoriale	2 000 €	399 €	1 650 €	2 049 €
FA3- Mise en réseau et coordination du volet santé mentale sur l'ensemble du territoire du CLS	1 000 €	0 €	423 €	423 €
FA4- Organisation de formation de Premiers Secours en Santé mentale sur le territoire	6 600 €	3 300 €	3 375 €	6 675 €
FA9- Coordonner à l'échelle locale les actions de prévention et de promotion de la santé	2 000 €	212 €	1 712 €	1 923 €
FA10- Soutenir et accompagner la santé des jeunes sur le territoire du CLS	2 000 €	0 €	1 997 €	1 997 €
FA 11- Déployer le parcours périnatalité sur le territoire du CLS	2 000 €	0 €	0 €	0 €
FA12- Déployer le parcours grand âge sur le territoire du CLS	4 000 €	0 €	17000 €	1 700 €
FA 13- Promouvoir le parcours nutrition santé à l'échelle territoriale	2 000 €	1296,05 €	560 €	1 856 €
FA 15- Développer une stratégie de communication autour du CLS	6 000 €	5778 €	422 €	6 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 800 €</b>	<b>11 181 €</b>	<b>11 838 €</b>	<b>23 019 €</b>

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le président à signer l'avenant 2025 à la convention 2023/2028 et à reverser la part qui lui revient liées aux montants consommés dans le cadre du CLS au Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs.

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 27</b>	<b>Exprimés (en voix) : 27</b>
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

## **\*DE2026-06 : Projet CASDAR – Référentiel national Biomasse-carbone des haies**

Nous avons répondu à la sollicitation de Réseau Haies France qui recherche des partenariats dans le but de développer un référentiel national Biomasse-carbone des haies dans le cadre d'un programme CASDAR Connaissance. Ce projet qui réunit 14 partenaires (avec Réseau Haies France comme coordinateur) à pour objectif de cuber les haies par zones pédoclimatiques mais aussi d'évaluer le stockage de carbone dans le sol à leur voisinage afin de créer un référentiel national à destination des techniciens bocages. Ce projet de 3 ans se divise en 4 actions :

- Action 1 : Coordonner le projet dans ses aspects techniques, administratifs et financiers
- Action 2 : Produire de la donnée brute sur la biomasse des haies et le stockage de carbone à leur voisinage à l'échelle nationale
- Action 3 : Elaborer un référentiel national de productivité des haies et de stockage de carbone à leur voisinage
- Action 4 : Mobiliser et valoriser les ressources produites dans le cadre du projet à l'échelle nationale et européenne

*Le Parc se concentrera quasi-uniquement sur l'action 2*

Concernant le rôle du Parc, nous devons :

- Mesures de cubage des haies (biomasse)
  - Identifier 12 haies à étudier par année (typologie à définir au niveau national), avec l'accord des exploitants agricoles (et aussi leur aide, car besoin d'aide pour tronçonnage des brins)
  - Les cuber et mesurer leur accroissement naturel :

<b>Variables à mesurer</b>	<b>Nombre de mesures / haie</b>
Longueur de la haie	1
Largeur moyenne de la haie au sol (emprise)	6 individus
Largeur moyenne du houppier de la haie	6 individus
Age moyen de la haie – comptage des cernes	15 brins
Longueur du rayon d'une coupe transversale	15 brins
Longueur de tronçon de rayon par lot de 5 cernes	15 et plus

- Mesures de carbone (prélèvements de sol)

- Échantillonnage sur 6 haies, selon les mêmes critères de représentativité et d'âge
- Prélèvements à la tarière pédologique sur 12 points/haie à différentes profondeurs et 4 prélèvements au cylindre pour densité apparente
- Analyses de sol confiées à un laboratoire

**Budget (déposé par Réseau Haies France au 15 janvier 2026, réponse espérée en juin 2026) :**

<b>Dépenses (PNRDH seulement)</b>		
Poste de dépense	Montants	Détails
Ingénierie Parc	19 750.00 €	79 jours
Matériel	1 050.00 €	Décamètre, tarière ...
Frais de déplacement	2 682.00 €	3600 km, 3 A/R à Paris, 2 nuitées
Frais indirects	2 962.50 €	15% du total
<b>Total</b>	<b>26 444.50 €</b>	
<b>Recettes (PNRDH seulement)</b>		
AAP CASDAR	21 155.60 €	80%
Autofinancement	5 288.90 €	20%
<b>Total</b>	<b>26 444.50 €</b>	

*Budget prévisionnel du programme :*

<b>TOTAL</b>	<b>702 743.04 €</b>
<b>Financement CASDAR</b>	<b>500 000.00 €</b>
<b>Reste à co-financer</b>	<b>202 743.04 €</b>

L'agent en charge de ce projet sera le chargé de mission recruté dans le cadre du programme de gestion et de valorisation durable des haies du Doubs Horloger financé par le Pacte en faveur de la haie avec l'assistance du chargé de mission agriculture et forêt au Parc.

**Après en avoir délibéré, le bureau décide :**

- **D'autoriser le président engager l'action et à solliciter les crédits.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 27</b>	<b>Exprimés (en voix) : 27</b>
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

## **\*DE2026-07 : Emergence du Projet Alimentaire de la Ligne des Horlogers**

### **PLAN D' ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA LIGNE DES HORLOGERS**

Depuis la labélisation du projet PAT en février 2024, le PNR du Doubs Horloger en tant que co-porteur du PAT avec la CCPHD et la CIA 25-90 a engagé des actions en lien avec l'émergence d'une stratégie territoriale concertée sur l'alimentation durable comprenant :

- Phase 1 : La réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire du territoire ciblant les principaux acteurs du système alimentaire, chiffres clés, constats marquants et enjeux autour des thématiques de foncier/urbanisme, diversification, éducation/santé/justice social et restauration hors domicile. La diffusion et la restitution du diagnostic est entamée depuis décembre 2025.
- Phase 2 : La rédaction d'une stratégie de réponse consolidée à ces enjeux, comprenant 4 objectifs et sous-objectifs associés :

Axe 1 : Maintenir et développer une agriculture rémunératrice et durable

Axe 2 : Diversifier les productions agricoles et alimentaires locales et développer l'offre de produits locaux

Axe 3 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité, locale et durable pour tous

Axe 4 : Accompagner la transition de la restauration hors domicile vers plus de durabilité et de qualité

- Phase 3 : La rédaction du plan d'actions pour répondre aux enjeux identifiés. Pour ce faire des ateliers de préfiguration du plan d'actions ont été organisés en octobre/novembre 2025 puis un atelier de priorisation des actions le 4 décembre 2025.

Ainsi de 76 actions préfigurées, les acteurs ont ciblé prioritairement les 38 actions suivantes :

Axe stratégique	Catégorie	Nom de l'action	Code Action	Niveau d'ambition
Axe 1 : Maintenir et développer une agriculture rémunératrice et durable	Métiers liés à l'alimentation	Organiser des portes ouvertes au sein des entreprises de l'alimentation	AGRI 01	faible
		Créer une campagne de communication à destination des scolaires, valorisant les métiers liés à l'alimentation, afin de susciter les vocations	AGRI 02	moyen
		Former les conseillers France Travail aux dispositifs de reconversion liés aux métiers de l'agriculture et de l'alimentation	AGRI 03	moyen
		Améliorer les conditions de travail des travailleurs de l'agriculture et de l'alimentation	AGRI 04	fort
	Transition Agricoles	Accompagner et former les agriculteurs sur le thème de la transition agroécologique	AGRI 05	faible
		Rencontrer et communiquer sur les outils et dispositifs existants en matière de transition agroécologique auprès des agriculteurs	AGRI 06	faible
		Développer des démarches collectives d'expérimentation	AGRI 07	fort
	Foncier et Transmission	Développer la prospection foncière	AGRI 08	moyen
		Déployer une stratégie foncière à l'échelle du territoire	AGRI 09	fort
		Sensibiliser tous les acteurs pour favoriser la diversification agricole et alimentaire du territoire	DIV 01	faible
Axe 2 : Diversifier les productions agricoles et alimentaires locales	Diversification du territoire et soutien aux filières existantes	Structurer de nouvelles filières	DIV 02	moyen
		Expérimenter un tiers lieux d'artsans alimentaires	DIV 03	fort
		Développer des fermes collectives diversifiées	DIV 04	fort
	Débouchés locaux	Renforcer la communication sur l'offre alimentaire locale, existante et émergente	DIV 05	faible
		Développer de nouveaux points de vente	DIV 06	moyen
		Systematiser les achats de produits locaux auprès des acteurs du territoire	DIV 07	moyen
		Echanger les produits locaux entre PAT de différents territoires	DIV 08	moyen
	Collaboration avec d'autres territoires	Structurer une filière maraîchage à l'échelle du département du Doubs	DIV 09	fort
		Accompagner l'offre existante en matière d'événements, d'outils et d'ateliers pour diffuser les enjeux d'éducation alimentaire	ALBAQ 01	faible
		Engager une démarche de sensibilisation auprès de l'ensemble des consommateurs	ALBAQ 02	moyen
Axe 3 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous	Santé	Créer un réseau d'interconnaissance entre acteurs de santé et de l'agri-alim pour renforcer le lien santé-alimentation (Renforcer les passerelles CLS & PNL)	ALBAQ 03	moyen
		Expérimenter la Sécurité Sociale de l'Alimentation	ALBAQ 04	fort
		Engager une réflexion sur la démarche "Une Seule Santé"	ALBAQ 05	fort
	Précarité alimentaire	Accompagner les structures de l'aide alimentaire grâce à l'appui des territoires (soutien technique et financier)	ALBAQ 06	faible
		Élargir l'opération de collecte solidaire de la Marmite Solidaire sur l'ensemble du territoire du PNTLH	ALBAQ 07	moyen
		Examiner le projet MAM ("Mutualisons les Initiatives entre Agriculteurs et Mangeurs") sur le territoire	ALBAQ 08	moyen
		Structurer un système de livraison à domicile de colis alimentaires via les structures d'aide à domicile	ALBAQ 09	fort
		Accompagner les producteurs dans les débouchés locaux dans la restauration hors domicile	RESTO 01	moyen
		Accompagner le projet de cuisine centrale, porté par YAKA (La Roche du Tesor, Orchamps Vernois)	RESTO 02	moyen
		Améliorer le service rendu dans les cantines scolaires grâce à la mutualisation des équipements	RESTO 03	fort
Axe 4 : Accompagner la transition de la restauration hors domicile vers plus de durabilité et qualité	Approvisionnement durable	Expérimenter la mise en place d'actions de réduction du gaspillage alimentaire dans les structures de restauration collective	RESTO 04	moyen
		Identifier des lieux de formation équipes d'une cuisine pédagogique, afin de faciliter la venue des OPCOs	RESTO 05	faible
	Gaspillage alimentaire	Accompagner l'expérimentation (3 portes pat Familles rurales et Preval)	RESTO 06	moyen
		Faire des marchés publics un levier pour une alimentation de meilleure qualité dans la restauration collective	RESTO 07	fort
		Déployer des sessions locales et collectives de formation sur le territoire du PAT	RESTO 08	fort
	Formation des équipes	Engager des actions de sensibilisation à l'éducation à l'alimentation en milieu scolaire (partie amont)	RESTO 09	faible
		Engager des actions de sensibilisation à l'éducation à l'alimentation en milieu scolaire (partie aval)	RESTO 10	faible
		Organiser des forums sur l'alimentation en milieu scolaire	RESTO 11	moyen

Les prochaines étapes sont de rédiger les fiches actions avec les partenaires pour juillet 2026, et de préparer la labélisation de PAT niveau 2 pour mettre ces actions en place de façon opérationnelle.

Charles SCHELLE remercie les équipes qui ont travaillé sur ce dossier. Le trio en charge de son pilotage issu du Parc, de la Chambre et de la CCPHD a avancé vite pour pouvoir présenter les actions avant la fin du mandat. Le challenge est maintenant de mettre en place les actions. Le Parc fait l'ingénierie mais il faudra que les parties prenantes s'engagent ensuite.

Nous sommes sur le volet émergence. Il faudra aussi trouver la ressource en ingénierie pour la mise en œuvre ensuite. Il faut de la confiance pour travailler, et sur ce dossier nous y arrivons. Des agricultrices l'ont dit dans la Terre de Chez nous.

Monsieur le président conclue en affirmant que ce projet est la démonstration que l'on peut construire un projet de territoire avec le monde agricole. On eput avoir des crispations mais nous pouvons parler ensemble. S'il y a un autre AAP, nous serons prêts.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser les co-porteurs du PAT de la Ligne des Horlogers à poursuivre la rédaction des fiches de ces actions sur la base des grands axes proposés.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 27	Exprimés (en voix) : 27
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

## **\*DE2026-08 : Cotisation 2026 au label de la Fédération Française de Cyclisme – VTT**

Afin d'accompagner le développement du VTT et favoriser l'accès à la pratique, la Fédération Française de Cyclisme labellise depuis 1991 des territoires ayant une offre VTT de qualité.

Le territoire du Parc est un site labellisé FFC-VTT, comprenant actuellement 14 parcours totalisant 567 km. Ces parcours, en cours de mise à jour, se développent sur l'ensemble des communautés de communes du Parc. Ils sont gérés et entretenus par les communautés de communes qui composent le Parc, assurant ainsi leur gestion et leur maintenance. Ces communautés sont : le Val de Morteau, le Plateau du Russey, le Pays de Maîche, les Portes du Haut-Doubs, Entre Doubs et Loue, ainsi que Sancey-Belleherbe.

L'adhésion au réseau national est assujettie à une cotisation annuelle, fixée dans la tarification générale officielle de la Fédération. La tarification de base relative à la labellisation des espaces de pratique s'élève à 950 € pour l'année 2026. Cette cotisation est financée par le Parc et chaque communauté de communes reste gestionnaire de ses itinéraires.

Au vu de la délibération 2023-0023, il s'agit pour le Parc de disposer d'une offre de VTT de qualité labellisée sur son territoire pour un budget annuel de 950 € TTC. Cette action s'inscrit dans la mesure 3.3.2 de la Charte du Parc « Concilier fréquentation et valorisation durable des sites touristiques et naturels ».

**Après en avoir délibéré, le bureau décide :**

- **D'autoriser le président à engager les dépenses relatives à cette adhésion et à signer tout document y afférent.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 27</b>	<b>Exprimés (en voix) : 27</b>
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

## **\*DE2026-09 : Avenant de prolongation à la convention AMI- Ilot de Fraîcheur Forestier**

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger a été lauréat en 2025 de l'AMI Transitions porté par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FNPNR) et financé par la Caisse des Dépôts (CDC Recherche), dans le cadre du programme de recherche et de transfert d'initiatives innovantes en matière de transitions. Le projet « Du Risoux au Doubs : identification des îlots de fraîcheur naturels sous couvert forestier », mené en coopération avec le PNR du Haut-Jura et des deux conseils scientifiques, arrive dans sa phase finale.

Un avenant de prolongation de la convention initiale permet l'organisation du séminaire national de clôture de l'AMI et d'engager un travail de capitalisation et de valorisation des résultats avec un appui externe. Dans ce cadre, il est demandé que les projets AMI encore en

cours, dont celui du PNR du Doubs Horloger, soient finalisés d'ici fin avril. Un webinaire préparatoire est envisagé entre mi-mai et début juin, et le séminaire de clôture se tiendra le 4 septembre à la Caisse des Dépôts, à Paris.

Les livrables attendus portent sur la finalisation des travaux engagés, la production de résultats transférables à l'échelle du réseau des PNR, ainsi que des supports de valorisation mobilisables lors du webinaire et du séminaire national.

Le budget du projet s'élevait à 18 000 € TTC, comprenant une subvention de 9 000 € TTC versée par la Caisse des Dépôts via la FPNRF, et une contrepartie minimale équivalente mobilisée par les deux PNR partenaires. L'avenant permet ainsi de sécuriser le calendrier, le financement et la valorisation finale du projet.

**Après en avoir délibéré, le bureau décide :**

- **D'autoriser le président à signer l'avenant permettant de prolonger l'action.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 27</b>	<b>Exprimés (en voix) : 27</b>
- <b>pour : 27</b>	- <b>abstention : 0</b>
- <b>contre : 0</b>	- <b>ne prend pas part au vote : 0</b>

## **\*DE2026-10 : Déploiement du SIG dans le cadre de la structuration d'un observatoire de suivi évaluation du PNR**

La structuration d'un **Observatoire de suivi-évaluation** constitue un axe central de la mise en œuvre et de l'évaluation de la Charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger. Cet observatoire vise à organiser, fiabiliser et valoriser les données territoriales afin d'objectiver les effets des politiques menées et d'éclairer la décision publique.

Dans ce cadre, les missions de **suivi et d'évaluation** reposent sur la gestion, le traitement et la mise en cohérence de données environnementales, socio-économiques et paysagères, mobilisées pour la production d'indicateurs, l'élaboration des bilans réglementaires (à 3 ans, à mi-parcours et en fin de charte) et la réalisation de synthèses (réponse aux questions évaluatives) à destination des élus et des partenaires. La capacité à croiser ces données et à les restituer sous forme de cartographies, d'analyses spatiales et de tableaux de bord constitue un enjeu majeur pour la qualité du dispositif.

Le **déploiement d'un système d'information géographique (SIG) structuré** est ainsi un prérequis indispensable au fonctionnement de l'Observatoire. Il permet de consolider les bases de données, de garantir la fiabilité du suivi dans le temps et de favoriser la transversalité entre les différentes politiques du Parc. La mise en œuvre de cette action repose sur la **mobilisation de moyens techniques adaptés** au traitement, à l'analyse et à la valorisation des données territoriales, afin de garantir le bon fonctionnement du système d'information géographique et la fiabilité du dispositif de suivi-évaluation. Ce déploiement s'inscrit également dans une logique d'ouverture et de mutualisation, en cohérence avec les démarches régionales et inter-parcs en matière d'observation territoriale.

## Budget

- Dépense : **station de travail portable dédiée aux missions SIG / suivi-évaluation**
- Coût estimatif : **2 500 € TTC**
- Financement sollicité : **Région Bourgogne-Franche-Comté**

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'autoriser le président à engager l'action et à solliciter les crédits.**

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 27</b>	<b>Exprimés (en voix) : 27</b>
<b>- pour : 27</b>	<b>- abstention : 0</b>
<b>- contre : 0</b>	<b>- ne prend pas part au vote : 0</b>

## \* Divers

### \* **Accompagnement à la mise en œuvre du guide des ZAE**

Objectif du document : Avoir une portée utile, efficace et appropriable pour la mise en œuvre des conseils du guide.

Ce qu'il contient : Un parallèle entre propositions des collectivités et besoins des entreprises, des outils et points de vigilance ainsi qu'une conclusion globale sur la démarche.

Ateliers - ZAE des Butiques : un terrain d'étude

	<b>1<sup>er</sup> atelier</b>	<b>2<sup>e</sup> atelier</b>
<b>Public</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elus et techniciens des CC du PNR = compétences économique, d'urbanisme et de planification</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entreprises de la zone des Butiques = acteurs privés de la démarche</li><li>• AER<sup>1</sup>, CCI<sup>2</sup> du Doubs, Département du Doubs = solutions de conseils ou de financement</li><li>• Invités complémentaires = PTCE<sup>3</sup> du Haut-Doubs, ENEDIS</li></ul>
<b>Contenu de l'atelier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Balade urbaine sur la zone : questions / réponses, jeux de rôle</li><li>• Atelier sur plans : améliorer l'existant / repartir de 0 et réaménager la zone.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Questionnements sur les perceptions, usages, et besoins des entreprises</li><li>• Présentation :<ul style="list-style-type: none"><li>- des actions pouvant être menées par la CC du Plateau du Russey sur les espaces publics</li><li>- de pistes d'actions sur les espaces privés et d'outils ou de financements possibles pour la mise en œuvre</li></ul></li></ul>

### \* **Agenda**

- Mardi 3 mars : dernier comité syndical du mandat.
- Jeudi 21 mai : installation du nouveau comité syndical
- Jeudi 4 juin : installation du bureau

Le Président  
Denis Leroux

